

11 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 11 mai 2010, à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Roger Normandin, Guy Benjamin, Jean-Claude Fortin, Patrick Viens et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

**2010-154 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 19 avril 2010**

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 13 et 19 avril 2010, a été remise à chacun des membres du conseil, selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 13 et 19 avril 2010 soient et sont adoptés, tels que rédigés.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-155 Adoption des comptes selon la liste du 6 mai 2010**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** que les comptes inscrits sur la liste du 6 mai 2010, soient et sont acceptés, tels que présentés, à savoir :

Comptes payés :

Chèques 0CH500612 à 0CH500641 pour un montant de : 97 525,17 \$

Chèques 0CH500642 à 0CH500669 pour un montant de : 115 595,45 \$

Comptes payables :  
Chèques 0CH500670 à 0CH500757 pour un montant de : 109 250,42 \$

Comptes recevables :  
Compte 0FD000025 à 0FD000042 pour un montant de : 16 000,49 \$

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

1<sup>ère</sup> période de questions.

11 mai 2010

Mme Micheline Quilès, trésorière, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses du premier semestre, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

### **Rapport financier consolidé et du vérificateur 2009**

Après en avoir résumé le contenu, M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière, dépose le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton de Granby.

#### **2010-156 Politique de tolérance zéro relativement à la consommation d'alcool et à l'usage de drogue**

**Considérant qu'**à titre d'employeur, la Ville de Saint-Césaire reconnaît que la consommation d'alcool ainsi que l'usage de drogues illicites, représentent des facteurs susceptibles d'affecter la santé et la sécurité de son personnel, de ses citoyens et du public en général;

**Considérant qu'**afin de contrer ce phénomène, la Ville de Saint-Césaire se doit d'adopter une politique visant à assurer un milieu de travail sécuritaire et à maintenir un milieu de travail exempt des conséquences reliées à la consommation d'alcool ou à l'usage de drogues;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**  
**Appuyé par : Patrick Viens**

**Et résolu** d'adopter la « Politique de tolérance zéro relativement à la consommation d'alcool et à l'usage de drogue » qui s'applique à tout le personnel de la Ville de Saint-Césaire ainsi qu'à tout employé rémunéré ainsi qu'à tout membre de son personnel d'encadrement, et ce, relativement à toute activité exercée sur les lieux ou à l'occasion du travail.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

#### **2010-157 Les Constructions Pierre Paquette inc. – paiement de la retenue de 5% pour les travaux de toiture de l'hôtel de ville**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**  
**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu** de payer à, Les Constructions Pierre Paquette inc., le montant de 2 737,21 \$, incluant les taxes, représentant la retenue de 5% relative aux travaux de toiture de l'hôtel de ville, exécutés en mars 2009.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-158 Lot 4 527 077 (ruelle) – continuité de la rue Phaneuf**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Patrick Viens**

**Et résolu que** le lot 4 527 077 du cadastre du Québec, longeant les lots 1 592 825 et 1 592 831 du côté ouest et le lot 1 592 852 du côté est, soit reconnu comme la continuité de la rue « Phaneuf » et sera donc dénommé ainsi.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-159 Travaux de prolongement d'égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud – localisation des emprises**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**  
**Appuyé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de retenir les services de XYZ Civitas inc., arpenteurs-géomètres, pour la description technique des servitudes à établir pour les propriétés sises aux numéros civiques 115, 116, 117, 118, 120, 122 et 124 sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud, dans le cadre des travaux d'égout sanitaire dans ce secteur, le tout pour un prix de 175 \$ par description, pour un montant total de 1 225 \$, plus les taxes applicables, payé à même le règlement d'emprunt n° 156.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-160 Maison de la culture du Cœur de la Montérégie – journées de la culture 2010 et parade de musiciens**

**Attendu que** la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie organisera en septembre 2010 les Journées de la culture 2010, à Saint-Césaire;

**Attendu qu'**elle réalisera également un évènement entourant la venue d'une fanfare à Saint-Césaire;

**Attendu que** certaines demandes sont adressées à la Ville de Saint-Césaire afin de collaborer à ces activités;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire accepte que les Journées de la culture 2010, organisées par la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie, se tiennent à l'Hôtel de Ville de Saint-Césaire, les 24, 25 et 26 septembre 2010;

11 mai 2010

**Il est de plus résolu** de soutenir la réalisation de l'évènement entourant la venue de la fanfare POURPOUR le 24 juillet 2010, de la façon suivante :

- L'autorisation de circuler dans les rues Saint-Paul, Denicourt et Notre-Dame, pour la parade de musiciens, toutefois pour la rue Notre-Dame, les organisateurs devront obtenir l'accord du Ministère des Transports;
- La publication d'une annonce gratuite dans le journal municipal pour les mois de mai et juin 2010;
- L'ajout de cet évènement, dans toute communication de la municipalité ayant un caractère socioculturel.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-161 Maison de Jeunes des Quatre Lieux – activité de financement**

**Il est proposé par : Patrick Viens**

**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu** d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à tenir leur activité de financement le samedi 10 juillet 2010, de 8 h à 22 h, sur le terrain de pétanques de la Ville de Saint-Césaire situé au terrain du complexe sportif.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-162 Contestation de la facture 9FD000069 – correction du montant accepté**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**

**Appuyé par : Patrick Viens**

**Et résolu** d'accepter de modifier la facture 9FD000069 au montant de 2 673,15 \$, au nom de Mme Annie Nathalie Rondeau et M. Yves Boulianne, afin d'y enlever la somme de 225 \$, représentant du temps d'intervention du fonctionnaire de la Ville de Saint-Césaire, chargé en trop, dans le dossier des travaux de fossé de ligne exécutés à l'été 2009.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Lecture d'une lettre de Mme Ghyslaine Brodeur du 121, rang du Bas-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire, demandant une confirmation écrite de la possibilité qu'un réseau d'égout sanitaire soit construit dans son secteur d'ici les 10 prochaines années. Le conseil mentionne que ce n'est pas de son ressort une telle déclaration. Le directeur général répondra par écrit à Mme Brodeur.

11 mai 2010

**2010-163 50e anniversaire de Vie sacerdotale du chanoine Réjean Racine –  
commandite**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Appuyé par : Patrick Viens**

**Et résolu** d'accorder un appui financier de 250 \$ au Comité organisateur du 50e anniversaire de Vie sacerdotale du chanoine Réjean Racine, qui aura lieu le 20 juin 2010.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-164 Financement de la collecte sélective municipale et future politique de  
gestion des matières résiduelles**

**Attendu que** les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

**Attendu que** le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

**Attendu que** les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

**Attendu que** le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

**Attendu que** le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

**Attendu que** la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**Attendu que** le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

**11 mai 2010**

**Attendu que** le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

**Attendu que**, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**Il est proposé par :**       **Denis Chagnon**

**Appuyé par :**               **Guy Benjamin**

**Et résolu que** les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

**Que** le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

**Que** cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Marie Bouillé, députée de la circonscription d'Iberville.

Vote pour :           6

Vote contre :       0

Adoptée à l'unanimité

**2010-165      **Tournoi de golf 2010 de la Ville de Saint-Césaire – participation****

**Il est proposé par**       **: Patrick Viens**

**Appuyé par**               **: Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription d'un quatuor, au coût de 470 \$, pour la participation au 21e Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire qui aura lieu le 4 juin 2010 à Saint-Césaire, et dont les profits seront versés à différents organismes communautaires.

Vote pour :           6

Vote contre :       0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-166      Tournoi de golf 2010 de la Société d'Agriculture de Rouville – participation**

**Il est proposé par      : Guy Benjamin**  
**Appuyé par                : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription d'un quatuor, au coût de 450 \$, pour la participation au tournoi de golf de la Société d'Agriculture de Rouville qui aura lieu le 11 juin 2010 à Saint-Césaire, et dont les profits seront versés pour l'Exposition agricole de Rougemont.

Vote pour :            6  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-167      Participation au tournoi de golf 2010 de la Ville de Farnham**

**Il est proposé par      : Denis Chagnon**  
**Appuyé par                : Patrick Viens**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de 2 joueurs, au coût de 140 \$ chacun, pour la participation du tournoi de golf de la Ville de Farnham qui aura lieu le 18 août 2010 à Farnham, et dont les profits seront versés à différents organismes.

Vote pour :            6  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-168      Participation au tournoi de golf 2010 de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie**

**Il est proposé par      : Denis Chagnon**  
**Appuyé par                : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de 2 joueurs, au coût de 160 \$ chacun, pour la participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie qui aura lieu le 19 août 2010 à Saint-Césaire, et dont les profits seront versés aux Amis de la Croix du mont Rouge.

Vote pour :            6  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-169      Regroupement culturel – participation du directeur des loisirs**

**Il est proposé par      : Guy Benjamin**  
**Appuyé par                : Jean-Claude Fortin**

11 mai 2010

**Et résolu que** le directeur des loisirs de la Ville de Saint-Césaire, monsieur Éric Sirois, soit mis en disponibilité pour participer au Regroupement culturel/Marieville/Ange-Gardien/Saint-Paul-d'Abbotsford/Saint-Césaire.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Lecture d'une lettre de Mme Thérèse Rocray, 2050, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, demandant l'ajout d'une interdiction de stationner dans le secteur de sa résidence. Un suivi lui sera fait par un écrit du directeur général.

**2010-170 Achat d'une caméra de surveillance pour l'hôtel de ville**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

Et résolu de faire l'achat, à la compagnie Tétrotech de Granby, d'une caméra de surveillance de marque Samsung avec enregistreuse numérique, pour installer à la réception de l'hôtel de ville, au coût de 2 238,99 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de ladite compagnie en date du 6 mai 2010.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-171 Club Gym-As de Marieville – publicité dans le programme du spectacle**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**

**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu** d'acheter au coût de 60 \$, un espace publicitaire format carte d'affaires, dans le programme du spectacle du Club Gym-As de Marieville, qui aura lieu les 5 et 6 juin 2010.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-172 Achat d'une caméra de surveillance pour la camionnette de la sécurité publique**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Appuyé par : Patrick Viens**

**11 mai 2010**

Et résolu de faire l'achat, à la compagnie Tétrotech de Granby, d'une caméra de surveillance de marque Samsung avec enregistreuse numérique pour installation dans la camionnette de la sécurité publique, au coût de 4 975 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de ladite compagnie en date du 10 mai 2010.

Que la somme de 5 566,78 \$, représentant le coût net de la dépense, soit payée à même le Fonds de roulement, remboursable en 2011.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-173 Installation de cônes de ciment pour restreindre l'accès du stationnement de l'aréna**

**Attendu que** le directeur de la sécurité publique, monsieur Jacques Bienvenu, dans un rapport fait au conseil, indique que durant la saison estivale, le stationnement de l'aréna sert uniquement à des attroupements de jeunes avec véhicules;

**Considérant qu'**il recommande au conseil de faire en sorte de limiter l'accès à ce terrain en installant des blocs de ciment afin de former une clôture;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**

**Appuyé par : Jacques Auger**

Et résolu d'autoriser le département des travaux publics, à installer des cônes de ciment aux abords du stationnement de l'aréna afin d'en restreindre l'accès.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-174 Lettre annonçant la retraite de madame Manon Côté, greffière à la Cour municipale**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la lettre de madame Manon Côté, greffière à la Cour municipale de Saint-Césaire, annonçant sa retraite définitive pour le 9 juillet 2010, après avoir travaillé plus de 24 ans au sein du personnel de la Ville de Saint-Césaire.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-175 Soumissions reçues pour l'aménagement et terrassement de bordures – accord du contrat**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation pour les travaux d'aménagement et de terrassement sur diverses rues;

**Considérant** les soumissions reçues en date du 10 mai 2010, à savoir :

Nom	Ensemencement avec paillis	Engazonnement par plaque
Excavations St-Césaire	34 277,88 \$	53 233,77 \$
Transp. et Exc. François Robert	42 473,73 \$	60 817,05 \$

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : **Jean-Claude Fortin**

**Appuyé par** : **Guy Benjamin**

**Et résolu** de retenir la soumission conforme la plus avantageuse présentée par Excavations Saint-Césaire inc. 255, route 112, Saint-Césaire J0L 1T0, pour l'aménagement et le terrassement sur diverses rues, pour l'option des travaux d'engazonnement par plaque, pour un montant total de 53 233,77 \$, incluant les taxes.

**Et que** cette dépense soit payée comme suit :

- 8 846,00 \$, plus les taxes, à même le règlement d'emprunt n° 145;
- 8 190,00 \$, plus les taxes, à même le règlement d'emprunt n° 156;
- 30 125,70 \$, plus les taxes, à même les surplus accumulés.

Vote pour : 6

Vote contre; 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-176 Surveillance des travaux d'aménagement et terrassement sur diverses rues**

**Il est proposé par** : **Denis Chagnon**

**Appuyé par** : **Roger Normandin**

**Et résolu** d'accorder le contrat de surveillance des travaux d'aménagement et terrassement sur diverses rues, à la firme BPR Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5. Les services seront rémunérés, dépenses incluses, sur une base hebdomadaire de 925 \$ / par semaine d'intervention, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre du 28 avril 2010.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-177 Achat d'une barrière électrique pour l'accès au garage municipal**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Roger Normandin**

Et résolu de faire l'achat, à la compagnie Clôture Intime DC de Saint-Hyacinthe, d'une porte électrique de 20 pieds avec 2 poteaux terminaux, pour installer au terrain du garage municipal du 112 route 112, au prix de 2 740 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de ladite compagnie le 23 avril 2010.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-178 Moteur et panneau de contrôle pour une porte électrique – contrat à Vitechnologie**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**  
**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu** d'accorder à la compagnie Vitechnologie de Saint-Césaire, le contrat d'installation d'un moteur et d'un panneau de contrôle pour la porte électrique du garage municipale, pour le prix de 6 850\$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie le 4 mai 2010.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-179 Achat d'une radio de communication portative**

**Il est proposé par : Guy Benjamin**  
**Appuyé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'achat, à la compagnie Communication Plus, d'une radio de communication portative Kenwood avec batterie et chargeur, au coût de 626,18 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie le 14 avril 2010.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-180 Embauche d'étudiants aux travaux publics pour la saison estivale**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Guy Benjamin**

11 mai 2010

**Et résolu** d'embaucher pour le service des travaux publics, durant la saison estivale du 17 mai 2010 à la fin d'août 2010, au taux horaire du salaire minimum à 9, 50 \$, les personnes suivantes;

- Mathieu Dion
- Dany Laferrière

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

M. Denis Chagnon, conseiller, se retire de la table du conseil après avoir déclaré avoir un intérêt personnel dans la prochaine décision.

**2010-181 Adoption du règlement 92-2005-32 modifiant le zonage quant aux limites de la zone 107**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-32 modifiant le règlement de zonage 92-2005 quant aux limites de la zone 107 » soit adopté tel que présenté.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

M. Denis Chagnon, conseiller, revient à la table du conseil.

**2010-182 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 92-2005-34 concernant diverses dispositions et diverses zones – date de consultation publique**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** que le 1<sup>er</sup> projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-34 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant différentes dispositions d'ordre général ainsi que diverses zones » soit et est adopté, tel que présenté.

**11 mai 2010**

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet, soit fixée au 8 juin 2010 à 19h30, en la Salle du conseil de l'hôtel de ville.

Vote pour : Roger Normandin, Guy Benjamin, Jean-Claude Fortin,  
Patrick Viens et Denis Chagnon

Vote contre : Jacques Auger

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à la majorité

**2010-183 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage concernant différentes dispositions d'ordre général et diverses zones**

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant différentes dispositions d'ordre général ainsi que diverses zones.

**2010-184 Adoption du projet de règlement 94-2005-02 concernant diverses dispositions – date de consultation publique**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** que le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 94-2005-02 modifiant le règlement de construction 94-2005 concernant diverses dispositions » soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet, soit fixée au 8 juin 2010 à 19h30, en la Salle du conseil de l'hôtel de ville.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-185 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de construction pour diverses dispositions**

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 94-2005 concernant diverses dispositions.

**2010-186 Adoption du règlement N° 172 modifiant le règlement N° 107 concernant la tarification des permis de construction et des certificats d'autorisation**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**11 mai 2010**

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : **Guy Benjamin**  
**Appuyé par** : **Denis Chagnon**

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 172 modifiant le règlement numéro 107 concernant la tarification des permis de construction et des certificats d'autorisation » soit adopté tel que présenté.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-187 Dérogation mineure – pour les lots 1 592 490 et 1 592 491 de Marlem Ltée– approbation**

**Considérant** la demande formulée par M. Jacques Bonneau, a. g., pour les lots 1 592 490 et 1 592 491 propriété de Marlem Ltée, afin de réduire de 1,2 mètre à 0,45 mètre la marge de recul latérale minimale requise, de 4 mètres à 2,65 mètres la somme des marges de recul latérales minimale requise, de 3 mètres à 0,71 mètre la marge de recul arrière minimale requise et d'augmenter de 2 mètres à 13,40 mètres la marge de recul avant maximale requise;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme le bâtiment principal existant, mais que tout agrandissement devra être réalisé en conformité de la réglementation en vigueur;

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal l'Avenir & des Rivières du 21 avril 2010;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 251-04-2010, recommande d'accorder cette dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : **Denis Chagnon**  
**Appuyé par** : **Guy Benjamin**

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, telle que présentée par M. Jacques Bonneau, a. g., pour Marlem Ltée, pour les lots 1 592 490 et 1 592 491 comme suit :

- Réduction de 1,2 mètre à 0,45 mètre la marge de recul latérale minimale requise,
- Réduction de 4 mètres à 2,65 mètres la somme des marges de recul latérales minimale requise;

11 mai 2010

- Réduction de 3 mètres à 0,71 mètre la marge de recul arrière minimale requise;
- Augmentation de 2 mètres à 13,40 mètres la marge de recul avant maximale requise.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-188 Dérogation mineure – pour le 114, rang du Bas-de-la-Rivière Sud – lot 1 593 505 – approbation**

**Considérant** la demande formulée par M. Bruno Plourde, 114, rang du Bas-de-la-Rivière Sud, lot 1 593 505, afin de réduire de 7,6 mètres à 7,4 mètres la marge de recul avant minimale requise pour un bâtiment accessoire détaché;

**Considérant que** la demande a pour but de construire un garage détaché;

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal l'Avenir & des Rivières du 21 avril 2010;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 258-04-2010, recommande d'accorder cette dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Appuyé par : Guy Benjamin**

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, telle que présentée par M. Bruno Plourde, à l'égard de la propriété sise au 114, rang du Bas-de-la-Rivière Sud, et autorise de réduire de 7,6 mètres à 7,4 mètres la marge de recul avant minimale requise pour un bâtiment accessoire détaché.

Vote pour : 6

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-189 Dérogation mineure – pour le lot 4 190 879 avenue Paquette – approbation**

**Considérant** la demande formulée par M. Steve Pesant et Mme Nathalie L'Homme pour le lot 4 190 879 sur l'avenue Paquette, afin d'autoriser une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme le lot existant suite à une erreur lors de l'émission du permis;

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal La Voix de l'Est du 24 avril 2010;

11 mai 2010

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 259-04-2010, recommande d'accorder cette dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jean-Claude Fortin  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, telle que présentée par M. Steve Pesant et Mme Nathalie L'Homme, pour le lot 4 190 879, et autorise une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à 45 mètres.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-190 Dérogation mineure – pour le lot 4 190 878 avenue Paquette – approbation**

**Considérant** la demande formulée par M. Christian Cossette pour le lot 4 190 878 sur l'avenue Paquette, afin d'autoriser une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres, une superficie minimale de 269,3 mètres carrés plutôt que 360 mètres carrés ainsi qu'une largeur minimale continue inférieure à 12 mètres;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme le lot existant suite à une erreur lors de l'émission du permis;

**Considérant qu'un avis a été publié** dans le journal La Voix de l'Est du 24 avril 2010;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 260-04-2010, recommande d'accorder cette dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Guy Benjamin

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, telle que présentée par M. Christian Cossette, pour le lot 4 190 878, et autorise une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres, une superficie minimale de 269,3 mètres carrés plutôt que 360 mètres carrés ainsi qu'une largeur minimale continue inférieure à 12 mètres.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-191      Dérogation mineure – pour le lot 4 190 877 avenue Paquette –  
                  approbation**

**Considérant** la demande formulée par Gestion PMC pour le lot 4 190 877 sur l'avenue Paquette, afin d'autoriser une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres, une superficie minimale de 322,1 mètres carrés plutôt que 360 mètres carrés ainsi qu'une largeur minimale continue inférieure à 12 mètres;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme le lot existant suite à une erreur lors de l'émission du permis;

**Considérant qu'un avis a été publié** dans le journal La Voix de l'Est du 24 avril 2010;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 261-04-2010, recommande d'accorder cette dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par       : Denis Chagnon**

**Appuyé par               : Patrick Viens**

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, telle que présentée par Gestion PMC, pour le lot 4 190 877, et autorise une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres, une superficie minimale de 322,1 mètres carrés plutôt que 360 mètres carrés ainsi qu'une largeur minimale continue inférieure à 12 mètres.

Vote pour :           6

Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-192      Dérogation mineure – pour le lot 4 190 876 avenue Paquette –  
                  approbation**

**Considérant** la demande formulée par Gestion PMC pour le lot 4 190 876 sur l'avenue Paquette, afin d'autoriser une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme le lot existant suite à une erreur lors de l'émission du permis;

**Considérant qu'un avis a été publié** dans le journal La Voix de l'Est du 24 avril 2010;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 262-04-2010, recommande d'accorder cette dérogation;

**En conséquence :**

11 mai 2010

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu que** le conseil municipal accepte la dérogation mineure, telle que présentée par Gestion PMC, pour le lot 4 190 876, et autorise une profondeur moyenne minimale de lot inférieure à la norme de 45 mètres.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-193 Demande de PIIA pour le lot 4 411 891 – avenue Viens**

**Considérant que** M. Rémi Charbonneau, a un projet de construction d'habitation bifamiliale isolée, sur le lot 4 411 891 de l'avenue Viens, dans la zone 109;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** les plans déposés par le requérant doivent être modifiés afin de respecter les critères et les objectifs du PIIA de cette zone;

**Considérant que** le CCU recommande, par sa résolution 256-04-2010, d'accepter le projet mais conditionnel à une modification au plan;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Guy Benjamin  
**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation bifamiliale isolée, déposé par M. Rémi Charbonneau, sur le lot 4 411 891 de l'avenue Viens, à la condition que des éléments architecturaux soient installés autour des fenêtres des deux façades (têtes de fenêtre ou persiennes ou fer forgé au bas de la fenêtre).

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-194 Demande de PIIA pour le lot 4 136 506 – rue Larose**

**Considérant que** madame Joanie Généreux a un projet de construction d'habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 136 505 de la rue Larose, dans la zone 141;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**11 mai 2010**

**Considérant que** le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

**Considérant que** le CCU recommande, par sa résolution 257-04-2010 d'accepter le projet, tel que présenté;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : **Patrick Viens**  
**Appuyé par** : **Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accepter le PIIA du projet d'habitation unifamiliale isolée présenté par madame Joanie Généreux, sur le lot 4 136 506, de la rue Larose.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-195 Autorisation au comité de la Fête nationale 2010 – demande d'assistance financière au Mouvement national**

**Il est proposé par** : **Jean-Claude Fortin**  
**Appuyé par** : **Patrick Viens**

**Et résolu** d'autoriser le Comité organisateur de la Fête nationale 2010 de Saint-Césaire, à présenter une demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois, afin d'aider à l'organisation de leur activité.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-196 Nouvelle échelle salariale des employés du camp de jour**

**Il est proposé par** : **Guy Benjamin**  
**Appuyé par** : **Roger Normandin**

**Et résolu** d'accepter la nouvelle échelle salariale des employés du camp de jour, telle que soumise le 11 mai 2010, par M. Éric Sirois, directeur des loisirs.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-197      Embauche d'un responsable de l'entretien des terrains sportifs**

**Il est proposé par      : Patrick Viens**  
**Appuyé par                : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'embaucher, comme responsable de l'entretien des terrains sportifs, M. Pierre-Olivier Lambert, au tarif du salaire minimum, soit 9,50 \$ de l'heure.

Vote pour :            6  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-198      Coûts d'inscription pour les joueurs de hockey de Saint-Césaire pour les 3 prochaines saisons.**

**Il est proposé par      : Patrick Viens**  
**Appuyé par                : Jacques Auger**

**Et résolu que** les coûts d'inscription pour les joueurs de hockey de Saint-Césaire, pour les 3 prochaines années, soient comme suit :

Catégorie	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	Saison 2012/2013
Pré-novice/MAHG	200 \$	200 \$	200 \$
Novice à midget	250 \$	300 \$	350 \$

**Que** les joueurs juniors doivent assumer à 100% leur coût d'inscription.

**Et que** la Ville de Saint-Césaire ne subventionne pas les coûts supplémentaires pour les joueurs élites (Collégial, AAA, Espoir, AA, BB, CC).

Vote pour :            6  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-199      Suspension temporaire du permis d'alcool de l'aréna et nomination d'un mandataire**

**Il est proposé par      : Denis Chagnon**  
**Appuyé par                : Patrick Viens**

**Et résolu que** le permis de la Régie des Alcools des Courses et des Jeux pour l'aréna Guy Nadeau, situé au 1155, rue Saint-Michel à Saint-Césaire, soit suspendu pour la période du 15 avril au 15 août de chaque année.

**Et que** soit nommé, comme mandataire de la Ville de Saint-Césaire, sur ce permis, monsieur Reynald Castonguay, directeur général.

Vote pour :            6  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-200 Coût de location de la surface de jeu de l'aréna durant la période estivale**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Guy Benjamin**

**Et résolu que** la surface de jeu de l'aréna Guy Nadeau soit louée au coût de 100 \$ de l'heure, plus taxes, durant la période estivale.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-201 Annulation de la résolution 2010-149**

**Il est proposé par : Roger Normandin**  
**Appuyé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'annuler la résolution 2010-149 du 13 avril 2010 intitulée « Achat de tabourets pour le bar du club de golf » étant donné que l'achat n'aura pas lieu.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-202 Entente avec la MRC relative au programme de subvention pour l'achat de couches lavables – signature**

**Considérant que** la MRC de Rouville a décidé d'offrir un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables;

**Considérant que** les municipalités de la MRC de Rouville désirant faire partie de ce programme, doivent signer une entente avec la MRC;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire est intéressée à faire partie dudit programme;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Guy Benjamin**

**Et résolu** d'approuver l'Entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables, présentée par la MRC de Rouville et d'autoriser le maire, M. Serge Gendron et le directeur général, M. Reynald Castonguay, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, ladite entente.

Vote pour : 6  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

11 mai 2010

**2010-203      Maison de la culture du Cœur de la Montérégie – appui moral**

**Il est proposé par        : Denis Chagnon**  
**Appuyé par                : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire accorde, à la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie, dont le siège social est situé à Saint-Césaire, un appui moral quant à la poursuite de leurs activités.

Vote pour :            6

Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2<sup>ième</sup> période de questions.

Levée de la séance.

---

Louise Benoit  
Greffière

---

Serge Gendron  
Maire